Informations de base

2025/2754(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la dissolution de partis politiques et la répression de l' opposition au Mali **Subject** 6.10.04 Situation politique des pays-tiers, conflits régionaux et locaux 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général **Zone géographique** Mali	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
18/06/2025	Débat en plénière		
19/06/2025	Décision du Parlement	T10-0134/2025	Résumé
19/06/2025	Résultat du vote au parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2025/2754(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150-p2 Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B10-0281/2025	16/06/2025	
Proposition de résolution		B10-0291/2025	16/06/2025	
Proposition de résolution		B10-0292/2025	16/06/2025	
Proposition de résolution		B10-0293/2025	16/06/2025	
Proposition de résolution		B10-0294/2025	16/06/2025	
Proposition de résolution		B10-0297/2025	16/06/2025	
Proposition de résolution		B10-0298/2025	16/06/2025	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T10-0134/2025	19/06/2025	Résumé

Résolution sur la dissolution de partis politiques et la répression de l’ opposition au Mali

2025/2754(RSP) - 19/06/2025 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 511 voix pour, 14 contre et 25 abstentions, une résolution sur la dissolution de partis politiques et la répression de l’opposition au Mali.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, ECR, Renew et Verts/ALE.

Le Parlement s’est dit fortement préoccupé par la situation alarmante au Mali sur le plan politique et sécuritaire marquée par la dissolution des partis et organisations politiques, la répression de l’opposition ainsi que les actions des autorités maliennes portant atteinte à la démocratie, aux droits de l’ homme, à la liberté d’expression et d’association et au droit à la réunion pacifique. Il a appelé les autorités maliennes i) à respecter le droit international relatif aux droits de l’homme, ii) à créer les conditions nécessaires à la tenue d’élections transparentes et pacifiques dans les meilleurs délais, iii) à libérer immédiatement les personnes arrêtées ou enlevées pour des raisons politiques, iv) à garantir la sécurité des membres de l’ opposition et v) à garantir la paix et la stabilité au Mali.

Déplorant que le Mali soit toujours accablé par la violence et le terrorisme islamiste et rappelant que les mercenaires financés par la Russie n’ont pas réussi à apporter la stabilité, le Parlement a demandé que les responsables de violations des droits, y compris les crimes de guerre commis par le groupe Wagner/l’Africa Corps contre le peuple malien, répondent de leurs actes. Il a préconisé une coopération plus étroite entre l’Union européenne, le représentant spécial de l’UE pour le Sahel, la CEDEAO et l’Union africaine en faveur de la promotion de la stabilité et des droits de l’homme au Mali.

Préoccupé par les flux migratoires illégaux croissants du Mali vers l’Europe, le Parlement a invité les autorités maliennes à assumer l’entière responsabilité d’empêcher ce flux incontrôlé de départs et a demandé à l’Union de renforcer les politiques de retour et la coopération en matière de contrôle des migrations avec le Mali et les pays de transit.

Enfin, le Parlement a souligné que l’Union est déterminée à ce que les droits de l’homme soient la principale priorité du soutien qu’elle accorde dans le cadre de l’approche renouvelée à l’égard de la région du Sahel.